

Eppes, le 21 janvier 2019

## INFORMATION AUX HABITANTS

Les travaux de réfection de la route de Eppes à Veslud sont programmés par l'entreprise EUROVIA à compter du jeudi 24 janvier 2019. En conséquence :

La circulation et le stationnement des véhicules, quels qu'ils soient, seront totalement interdits, à l'exception des riverains, à compter du jeudi 24 janvier 2019, date de début de réalisation des travaux susmentionnés, et ceci jusque leur fin, sur la voie communale dite « rue de Veslud », allant de Eppes à la RD 1044.

Cette interdiction sera signalée aux usagers par des panneaux réglementaires, déposés par l'entreprise procédant aux travaux. L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux Lois et règlements en vigueur.

Les nouvelles mesures de circulation seront conformes aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

Monsieur le Maire de la commune de Eppes et monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Sissonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié conformément à la Loi.

Fait à Eppes, le 21 janvier 2019

  
Le Maire  
Charles COURTOIS

